



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

architectes

Question écrite n° 73326

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de modification de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et plus précisément sur les dispositions concernant les architectes d'intérieur. Ce projet prévoit notamment d'intégrer les architectes d'intérieur au sein d'un ordre parallèle à l'ordre des architectes. Si ce principe convient au plus grand nombre, certains d'entre eux, appartenant à l'UNAIID (Union nationale des architectes d'intérieur, designers) regrettent de n'avoir pas été consultés lors des travaux de mise en place de ce projet, au même titre que le CFAI (Conseil français des architectes d'intérieurs). Il la remercie de bien vouloir lui apporter des éléments sur le processus de consultation dans le travail qu'elle a mené et il lui saurait gré de donner les éléments de réponse à apporter aux architectes d'intérieur qui n'ont pas été consultés.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication a effectué le 6 février 2002 une communication en conseil des ministres sur l'amélioration de la qualité architecturale du cadre de vie des Français qui fixe les orientations retenues par le Gouvernement dans ce domaine. Les services du ministère (direction de l'architecture et du patrimoine) vont engager maintenant la phase de concertation avec les professionnels de la construction et de l'aménagement, en liaison avec les ministères concernés, pour mettre en oeuvre ces objectifs, en élaborant un projet de loi modifiant la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. En tout état de cause, le ministère n'a bien évidemment pas pour objectif d'écartier de la concertation qui se poursuit les professionnels compétents et en particulier les responsables de l'Union nationale des architectes d'intérieur, designers (UNAIID) qui ont d'ailleurs été récemment consultés.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73326

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1026

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2185